

RÉSIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 1811 /T.P.

Astrida, le 16 octobre 1950.-

Objet:

Commission de logement.-



Monsieur le Médecin,

En réponse à votre lettre n°157/D. en date du 26 septembre 1950, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par sa lettre n°2205/T.P.2b Monsieur le Résident qui fixe la composition de la Commission de logement d'Astrida a décidé que le remplacement du Docteur Jadin et de Monsieur l'Ingénieur Agronome Philemotte serait assumé respectivement par le Médecin et l'Agronome le plus élevé en grade. C'est donc le Docteur Steyaert qui remplit ses fonctions pour le Service Médical.

L'Administrateur Chef de Territoire,
I.REISDORFF,

Monsieur le Médecin
Directeur du Laboratoire Médical

à ASTRIDA .-